

Procès-verbal de séance
Conseil Municipal de la Commune de Naucelle
Séance du 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres
18
Présents
12
Votants
15

Présents : ALBRECHT Virginie, CLEMENT Karine, COUDERC Christian, DOULS Ronan, DOUZIECH Olivier, FIRMIN Virginie, LACOMBE Vanessa, MAUREL François, STODEL Muriel, SUDRES Régine, SUDRES Vincent, TROUCHE Anne
Absent(s), excusé(s) : BOISSONNADE Éric, BRUNET-GAVALDA Marie-Pierre, LATIEULE Jean-Claude, MAROLLE Brigitte, SALERES Christian, SARAIS André
Pouvoir(s) : LATIEULE Jean-Claude à CLEMENT Karine, MAROLLE Brigitte à MAUREL François, SARAIS André à LACOMBE Vanessa

Madame ALBRECHT Virginie est élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Présentation de la manifestation du mois du film documentaire de novembre 2025 ;
- Réhabilitation d'un bâtiment existant en maison pour adolescents : attribution du marché de travaux ;
- Plans de financement des projets d'investissement ;
- Budget général : décision modificative ;
- Adressage : actualisation de la dénomination de voies de la commune de Naucelle ;
- Conseil Municipal Jeunes – Convention avec l'association Baraquadabra ;
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service - Assainissement collectif 2024 ;
- Informations des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire ;

OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil du 08 AOUT 2025

Madame le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été adressé à chaque élu, à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'est apportée à ce document.

Le Compte rendu-procès-verbal de la réunion est adopté à l'unanimité.

OBJET : Présentation de la manifestation du mois du film documentaire de novembre 2025

Une nouvelle fois, la Médiathèque Départementale de l'Aveyron participe à cette manifestation nationale, à l'initiative du Ministère de la Culture et de l'association « Images en bibliothèque ». L'objectif est de mettre en avant le cinéma documentaire (cinéma de création, scénario/montage...), 16 projections gratuites sont proposées sur l'Aveyron.

Le thème choisi en 2025 est : « Terre nourricière ».

La programmation a été élaborée par la MDA et le programmeur/historien du cinéma Federico ROSSIN. Cette action est conventionnée avec le Conseil Départemental.

En amont des 16 projections gratuites, des animations sont proposées.

La candidature de Naucelle a été déposée avec les bibliothèques du Pays Ségali sous forme de note d'intention.

Les films projetés à Naucelle sont :

« **Je ne veux pas être paysan** » de Tanguy Le Cras (2018) et « **Une famille de paysans** » de J. Krier et J-C Bergeret (1958).

La projection aura lieu le mercredi 5 novembre 2025 à 20H30 à la salle de réception du Complexe sportif de Naucelle et sera suivie d'une rencontre avec le réalisateur Tanguy Le Cras et l'historien Federico ROSSIN.

Délibération n° 20250925 01

OBJET : Réhabilitation d'un bâtiment existant en maison pour adolescents : attribution du marché de travaux

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une consultation a été lancée dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment existant en maison pour adolescents.

Le marché est divisé en 9 lots.

Après ouverture des offres, vérification des pièces de candidatures, négociations et analyses des offres selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, un tableau récapitulant l'ensemble de ces offres et classement est présenté aux élus lot par lot.

- **Lot 01 – Désamiantage**

Quatre entreprises ont remis une offre.

Madame le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise BENEZECH TP pour un montant global de 5 499.00 € HT.

- **Lot 02 – Gros œuvre – Charpente - Couverture**

Une entreprise a remis une offre.

Madame le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise MOULY-REY pour un montant global de 116 737.84 € HT avec option cheminement piétonnier.

- **Lot 03 – Menuiseries extérieures**

Deux entreprises ont remis une offre.

Madame le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise LT BOIS pour un montant global de 16 725.00 € HT.

- **Lot 04 – Doublages – Cloisonnement – Faux plafonds**

Trois entreprises ont remis une offre.

Madame le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise GC SOLS MURS PLAFONDS pour un montant global de 22 008.80 € HT.

- **Lot 05 – Menuiseries intérieures**

Une entreprise a remis une offre.

Madame le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise SARL BARTHEZ CHRISTOPHE pour un montant global de 11 113.54 € HT.

- **Lot 06 – Peintures**

Quatre entreprises ont remis une offre.

Madame le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise TARROUX pour un montant global de 4 856.09 € HT.

- **Lot 07 – Sols souples**

Trois entreprises ont remis une offre.

Madame le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise NF POSE pour un montant global de 6 279.32 € HT.

- **Lot 08 – Electricité**

Quatre entreprises ont remis une offre.

Madame le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise NAUCELLE ELEC pour un montant global de 13 028.30 € HT.

- **Lot 09 – Plomberie – Chauffage - Ventilation**

Trois entreprises ont remis une offre.

Madame le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise NAUCELLE THERMIQUE pour un montant global de 29 886.81 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de valider le classement des candidats proposés pour ce marché ;
- DECIDE d'attribuer le marché de travaux de réhabilitation d'un bâtiment existant en maison pour adolescents, des lots 1 à 9 comme suit :
 - o Lot 01 : BENEZECH TP 5 499.00 € HT
 - o Lot 02 : MOULY-REY 116 737.84 € HT
 - o Lot 03 : LT BOIS 16 725.00 € HT
 - o Lot 04 : GC SOLS MURS PLAFONDS 22 008.80 € HT
 - o Lot 05 : SARL BARTHEZ CHRISTOPHE 11 113.54 € HT
 - o Lot 06 : TARROUX 4 856.09 € HT
 - o Lot 07 : NF POSE 6 279.32 € HT
 - o Lot 08 : NAUCELLE ELEC 13 028.30 € HT
 - o Lot 09 : NAUCELLE THERMIQUE 29 886.81 € HT
- Dit que les dépenses afférentes à cette opération, pour la part de la commune, membre du groupement, sont inscrites au budget de la commune ;
- Charge Madame le Maire de mettre en œuvre cette décision et l'autorise à signer le marché correspondant et tous les documents administratifs et comptables s'y rapportant.

Délibération n° 20250925 02

OBJET : Plans de financement des projets d'investissement

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre des travaux d'investissement, des financements ont été sollicités auprès de différents partenaires financiers institutionnels.

Il convient de finaliser ou réactualiser le plan de financement des projets d'investissement comme suit :

PROJET RESTRUCTURATION DU POLE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY - PHASE 1

| ETUDES & TRAVAUX | Montant H.T. |
|--------------------------------|---------------------|
| Etudes de faisabilité | 10 500.00 € |
| Etudes photovoltaïques | 1 720.00 € |
| Etudes et bilan énergétique | 13 970.00 € |
| Etudes de sols | 2 000.00 € |
| Maitrise d'œuvre | 53 353.51 € |
| CSPS-BUREAU CONTRÔLE | 13 250.00 € |
| TRAVAUX rénovation énergétique | 15 000.00 € |
| TRAVAUX hors énergétiques | 743 600.00 € |
| Divers imprévus | 75 860.00 € |
| TOTAL TRAVAUX | 929 253.51 € |

| PLAN DE FINANCEMENT | Montant |
|----------------------------|---------------------|
| Etat | 180 000.00 € |
| Fonds vert études | 6 000.00 € |
| Département (sollicité) | 139 388.03 € |
| TOTAL SUBVENTIONS | 325 388.03 € |
| Autofinancement | 603 865.48 € |
| TOTAL TRAVAUX | 929 253.51 € |

PROJET HABITAT INCLUSIF : réhabilitation d'immeubles et aménagement de logements locatifs sociaux pour séniors avec local commun

| ACQUISITIONS ETUDES & TRAVAUX | Montant |
|--|-----------------------|
| Acquisitions foncières et frais de portage | 220 147.31 € |
| Frais de notaires et frais annexes | 14 000.00 € |
| Travaux EPF de mise en sécurité maison Vidal | 13 390.42 € |
| Etudes sols + diagnostic amiante | 8 431.00 € |
| Réseaux branchements et raccordements divers | 22 500.00 € |
| Travaux COMMUNE | 637 267.55 € |
| Imprévus travaux 10% | 63 726.76 € |
| DIVERS DU GROUPEMENT | 65 039.30 € |
| Subventions ville & d'équilibre commune | 176 000.00 € |
| TOTAL TRAVAUX | 1 220 502.34 € |

| PLAN DE FINANCEMENT | Montant |
|----------------------------|-----------------------|
| Fonds Friches | 423 962.00 € |
| DSIL | 321 189.00 € |
| Département | 100 000.00 € |
| MSA | 50 000.00 € |
| TOTAL SUBVENTIONS | 895 151.00 € |
| Emprunt/Autofinancement | 325 351.34 € |
| TOTAL | 1 220 502.34 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE les projets ET les plans de financement ci-dessus présentés ;
- Charge Madame le Maire de mettre en œuvre cette décision et l'autorise à signer tous les documents correspondants.

Délibération n° 20250925 03

OBJET : Budget général : décision modificative

Madame le Maire et Monsieur Ronan DOULS, Responsable de la commission Finances, exposent les décisions modificatives suivantes :

Budget Général 2025 – DM 1

Achat chaises salle des fêtes

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-2188-205 : Matériel communal | 3 700.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-2188-228 : Travaux à la salle des fêtes | 0.00 € | 3 700.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 3 700.00 € | 3 700.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 3 700.00 € | 3 700.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total Général | | 0.00 € | | 0.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve les décisions modificatives ci-avant exposées ;
- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de ces décisions.

Délibération n° 20250925 04

OBJET : Adressage - actualisation de la dénomination de voies de la commune de Naucelle

Madame le Maire et Monsieur Christian COUDERC, Adjoint au Maire, rappellent que par délibération du *19 mai 2025*, le conseil municipal a actualisé la dénomination des voies et places de la commune et validé le système de numérotation (système mixte entre le système métrique et la numérotation continue).

Il est nécessaire de définir le nom à donner une nouvelle voie.

Madame le Maire et Monsieur Christian COUDERC proposent les nouvelles appellations suivantes :

- **PLACE DES CENT VALLEES**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de la dénomination des nouvelles voies telle qu'exposée ci-dessous et modifie la liste globale de dénomination des voies et places décidée par délibération du conseil municipal en date du *19 mai 2025*, comme suit :

| |
|----------------------------------|
| AVENUE DE CIROU |
| AVENUE DE LA GARE |
| AVENUE DE L ETANG |
| AVENUE DE RODEZ |
| AVENUE DE SAUVETERRE DE ROUERGUE |
| AVENUE JEAN HENRI FABRE |
| AVENUE JEAN MOULIN |
| AVENUE TOULOUSE LAUTREC |
| BOULEVARD DU ROUERGUE |
| BOULEVARD EUGENE VIALA |
| BOULEVARD JUSTIN BESSOU |
| CHEMIN DE CANITROT |
| CHEMIN DE CASSAGNOLE |
| CHEMIN DE LA CHATAIGNERAIE |
| CHEMIN DE LA COTE VIEILLE |
| CHEMIN DE LA FRANQUEZE |
| CHEMIN DE LA PLANE |
| CHEMIN DE LA POMAREDE |
| CHEMIN DE LA RIVIERE |
| CHEMIN DE LA SOUQUE ROUGE |
| CHEMIN DE PAULETOU |
| CHEMIN DE PAULETOU HAUT |
| CHEMIN DES AUBEPINES |
| CHEMIN DES GAROUSTES |
| CHEMIN DES LAGUNES |
| CHEMIN DES MINOTIERS |
| CHEMIN DES POETES |
| CHEMIN DES TROIS RUISSEaux |
| CHEMIN DU GARRIC |

| |
|------------------------|
| ROUTE D ARGENT |
| ROUTE DE BOUSCAILLOT |
| ROUTE DE BOUVERT |
| ROUTE DE CABANES |
| ROUTE DE CANTEFAU |
| ROUTE DE CRESPIN |
| ROUTE DE GELIOC |
| ROUTE DE LA BALAGE |
| ROUTE DE LA DEVEZE |
| ROUTE DE LA FANGASSE |
| ROUTE DE LA GAMASSE |
| ROUTE DE LA GARDE |
| ROUTE DE LA GRAVASSE |
| ROUTE DE LA GREZE |
| ROUTE DE LA LANDE |
| ROUTE DE LA LANDETTE |
| ROUTE DE LA MOTHE |
| ROUTE DE LA SOUQUE |
| ROUTE DE L ORT |
| ROUTE DE MAGRIN |
| ROUTE DE MALEPERE |
| ROUTE DE MONTMEYRAC |
| ROUTE DE PEYREBRUNE |
| ROUTE DE QUINCET |
| ROUTE DE SAINT JUST |
| ROUTE DE SAINT MARTIN |
| ROUTE DE SAINT SAUVEUR |
| ROUTE DES COURS |
| ROUTE DE SENICAN |

| |
|----------------------------------|
| CHEMIN DU MOTO CROSS |
| CHEMIN DU MOULIN DE GARY |
| CHEMIN DU NOYER |
| CHEMIN DU PONT NOYÉ |
| CHEMIN DU POUZET |
| CHEMIN DU PUECH DE SEGUI |
| IMPASSE BONNEFON BAS |
| IMPASSE CAMI GRAND |
| IMPASSE DE LA BECADE |
| IMPASSE DE LA FONTAINE |
| IMPASSE DE LA MANUFACTURE |
| IMPASSE DE LA SOURCE |
| IMPASSE DE LA TALVERA |
| IMPASSE DE LA ZONE DE MERLIN |
| IMPASSE DE L EDEN |
| IMPASSE DE L HORTUS |
| IMPASSE DES ABEILLES |
| IMPASSE DES ACACIAS |
| IMPASSE DES ANDROMEDES |
| IMPASSE DES ARTISANS |
| IMPASSE DES ATELIERS |
| IMPASSE DES BLEUETS |
| IMPASSE DES CARRETTES |
| IMPASSE DES CERISIERS |
| IMPASSE DES CHENES |
| IMPASSE DES COMPAGNONS |
| IMPASSE DES ESCARASSOUS |
| IMPASSE DES FRENES |
| IMPASSE DES HIRONDELLES |
| IMPASSE DES LYS |
| IMPASSE DES MARGUERITES |
| IMPASSE DES MESANGES |
| IMPASSE DES MIMOSAS |
| IMPASSE DES NOISETIERS |
| IMPASSE DES POMAYRASSES |
| IMPASSE DES ROSEAUX |
| IMPASSE DES ROSIERS |
| IMPASSE DES ROUTIERS |
| IMPASSE DES SEMEURS |
| IMPASSE DES TOURNESOLS |
| IMPASSE DU BOIS DE CIROU |
| IMPASSE DU FOURNIL |
| IMPASSE DU LEVANT |
| IMPASSE DU MAS |
| IMPASSE DU MOULIN DE LA CONQUETE |
| IMPASSE DU PETIT STADE |
| IMPASSE DU PRE ALARY |
| IMPASSE DU RUCHER |
| IMPASSE EDMOND ISSAC |
| IMPASSE JEAN LACOMBE |

| |
|-----------------------------|
| ROUTE DE SOULAGES |
| ROUTE DU BOSC |
| ROUTE DU CAMP DEL RIOU |
| ROUTE DU CHENE VERT |
| ROUTE DU LAC |
| ROUTE DU LIEU |
| ROUTE DU MASNAU |
| ROUTE DU MOULIN DE BONNEFON |
| ROUTE DU MUSEE |
| ROUTE DU POMMIER |
| ROUTE DU PRE BAS |
| ROUTE DU ROUDIER |
| ROUTE DU SAPIN |
| ROUTE DU SUQUET |
| ROUTE ROYALE |
| RUE BELLEVUE |
| RUE CAP DE L ESTANG |
| RUE CHANTEMERLE |
| RUE DE BONNECOMBE |
| RUE DE LA CAPELOTE |
| RUE DE LA CHAPELLE |
| RUE DE LA CITE |
| RUE DE LA CONQUETE |
| RUE DE LA FONTANELLE |
| RUE DE LA GARE PAUL BODIN |
| RUE DE LA RAZAILHOU |
| RUE DE L ARTISANAT |
| RUE DE L AUBE |
| RUE DE L AUREOLE |
| RUE DE LA ZONE DE L ISSART |
| RUE DE L EGLISE |
| RUE DE L INDUSTRIE |
| RUE DE MEZE |
| RUE DE PAULETOU |
| RUE DES BOURGNOUNETS |
| RUE DES CHARDONNETS |
| RUE DES CHAUDRONIERS |
| RUE DES ECOLES |
| RUE DES FAUVETTES |
| RUE DES FIGUIERS |
| RUE DES GRILLONS |
| RUE DES JARDINS |
| RUE DES LILAS |
| RUE DES MENUISIERS |
| RUE DES PEUPLIERS |
| RUE DES POTIERS |
| RUE DES PRAIRIES |
| RUE DES TONNELIERS |
| RUE DE VILLELONGUE |
| RUE DROITE |

| |
|---------------------------|
| IMPASSE LA PESSE |
| IMPASSE LE CLOT |
| IMPASSE LE GOUFFARD BAS |
| IMPASSE LE GOUFFARD HAUT |
| IMPASSE LES COURS BAS |
| IMPASSE PEYREBRUNE BAS |
| IMPASSE PEYREBRUNE HAUT |
| IMPASSE PLEIN SUD |
| IMPASSE ROQUES BAS |
| IMPASSE ROQUES HAUT |
| PASSAGE DU MARCHE |
| PLACE CASTELNAU |
| PLACE DE L HOTEL DE VILLE |
| PLACE DE L OCCITANIE |
| PLACE DES ARTHESIENS |
| PLACE DES CENT VALLEES |
| PLACE DES CLOUTIERS |
| PLACE DES LIBERTES |
| PLACE DU BARRY HAUT |
| PLACE DU SEGALA |
| PLACE JEAN BOUDOU |
| PLACE MARCELLIN CAZALS |
| PLACE SAINT MARTIN |

| |
|--------------------------|
| RUE DU 19 MARS 1962 |
| RUE DU BARRAL |
| RUE DU COLLEGE |
| RUE DU COTEAU |
| RUE DU FOUR |
| RUE DU PARADIS |
| RUE DU POINT DU JOUR |
| RUE DU VAL |
| RUE DU VALLON DES SPORTS |
| RUE DU VERGER |
| RUE EDOUARD GALY |
| RUE EMMA CALVE |
| RUE FRANCOIS FABIE |
| RUE FREDERIC MISTRAL |
| RUE GEORGES BIZET |
| RUE GILBERT IMBERT |
| RUE NEUVE |
| RUE NOTRE DAME |
| RUE PAUL COUSTY |
| RUE ROBERT MARTY PADENA |
| RUE SAINT AMANS |

- CONFIRME que le système de numérotation choisi par la commune est un système mixte entre le système métrique (mesure depuis le début de la voie) et la numérotation continue (pairs d'un côté et impairs de l'autre)
- Autorise Madame le Maire à prendre l'arrêté réglementaire avec le détail de la numérotation.

Délibération n° 20250925 05

OBJET : Conseil Municipal Jeunes – Convention avec l'association BARAQUADABRA

Madame le Maire et Madame Virginie FIRMIN, Adjointe au maire et Responsable de la commission Affaires sociales, Enfance, Jeunesse, Sanitaire et seniors, informent les membres du conseil municipal qu'elles se sont rapprochées de l'association BARAQUADABRA afin d'assurer des temps d'animation avec les jeunes du Conseil municipal Jeunes.

Ces temps ont pour but d'accompagner les jeunes, en présence d'élus de la commune, dans leur rôle de citoyens, découvrir les institutions locales et faire émerger des projets et créer un espace de dialogue, d'échanges et de débats.

Un projet de convention a été établi entre l'association BARAQUADADRA et la commune de Naucelle. Il définit principalement l'objet de la convention, les engagements de la commune et de l'association et les conditions financières de ces interventions.

La convention prendra effet à compter de la date de la signature de l'ensemble des parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le projet de convention entre la commune et l'association BARAQUADABRA tel que présenté,
- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les documents correspondants.

OBJET : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service - Assainissement collectif 2024

Madame Anne TROUCHE, Adjointe au maire et responsable de la commission urbanisme assainissement rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) expose la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif de l'année n-1.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent rapport doit être télédéclaré au système d'information tel que prévu par le code de l'Environnement (SISPEA).

Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par la mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte le RPQS du service public d'assainissement collectif **2024** tel que présenté ;
- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Information n° 20250925 07

OBJET : Informations des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire

- DROIT DE PREEMPTION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de sa délégation, elle n'a pas exercé de droit de préemption :

| date réception | n° cadastre | adresse | Surface totale | Nature |
|----------------|-------------|------------------|--------------------|--------------------|
| 05/08/2025 | C 381 | 19 Rue du Coteau | 568 m ² | Bâtiment + terrain |
| 21/07/2025 | H 971 | 15 Quincet | 62 m ² | Bâtiment |

Rien de restant à l'ordre du jour, la séance est close à 22h00.

Virginie ALBRECHT
Secrétaire de Séance

Karine CLEMENT
Maire de Naucelle